

● (1420)

**Le sénateur Roblin:** Je ne veux surtout pas que mon collègue aille croire que je compte faire d'autres déclarations à ce sujet dans un proche avenir. Après tout, nous vivons dans un régime de libre entreprise et, dans le passé, le secteur pétrolier a prouvé qu'il est capable de faire face aux revirements de situation, si nous lui en laissons la possibilité. Si nous l'avions laissé tranquille quand tout allait bien, il aurait peut-être été en mesure de faire face à la situation difficile actuelle et je ne vois pas pourquoi nous devrions croire que l'intervention du gouvernement sur le marché, dans les circonstances actuelles, serait à l'avantage du pays.

**Le sénateur Olson:** Je suppose que je veux faire savoir aux intéressés à Calgary et ailleurs que le gouvernement ne compte pas intervenir, en dépit de la gravité de la situation et, à vrai dire qu'il est fort possible que le gouvernement ne fasse strictement rien, même si la situation s'aggrave.

**Le sénateur Roblin:** Le sénateur peut dire ce que bon lui semblera, mais ses propos ne refléteront pas nécessairement la politique du gouvernement. Je tiens à lui signaler que, jusqu'à présent, bien que cela puisse changer, les porte-parole du secteur et le gouvernement de l'Alberta ont fait savoir qu'ils n'insistent pas pour le moment pour que le gouvernement intervienne dans l'économie pétrolière. Chat échaudé craint l'eau froide.

**Le sénateur Olson:** Il est de mon devoir, en ma qualité de sénateur représentant cette région du pays, de vérifier, dans la mesure du possible—et je vois que c'est très difficile—quelles seront l'attitude et la position du gouvernement, et ensuite d'en faire part aux personnes qui m'ont posé la question. Si la brève description que je viens de faire de la situation est inexacte, peut-être le leader du gouvernement voudra-t-il bien me dire quelle est la réaction du gouvernement à cet état de choses.

**Le sénateur Roblin:** Mon collègue n'a pas à se préoccuper d'expliquer la position du gouvernement à ceux qu'il représente. Libre à lui d'exposer son propre point de vue, mais le gouvernement communiquera ses intentions en temps utile.

**Le sénateur Olson:** Sauf qu'il ne le fait pas.

**Le sénateur Roblin:** Comme il en a l'habitude, mon collègue devra patienter jusqu'à ce que je sois en mesure de lui donner plus de renseignements.

## LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ENTENTE ÉVENTUELLE SUR LE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE  
CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EFFETS POSSIBLES SUR  
L'EMPLOI

**L'honorable Philippe Dean Gigantès:** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat et

elle a trait à une déclaration du ministre du Travail, M. McKnight, publiée dans le *Toronto Star* du 14 février. D'après ce journal, le ministre a dit:

Les travailleurs devraient être prêts à faire face à des mises à pied inévitables et à des changements dans les conditions d'emplois qu'entraînera une entente sur le libre-échange avec les États-Unis . . .

Toujours d'après ce journal, le ministre du Travail a dit n'avoir aucune idée du nombre de travailleurs dont les emplois pourraient être transformés ou supprimés à cause de la campagne en faveur du libre-échange.

Je demande au leader du gouvernement au Sénat si des études ont été entreprises à l'aide de techniques modernes, comme l'évaluation des tâches et du rendement, afin de prendre des mesures préalables visant à diminuer le risque du chômage parmi les travailleurs dont les emplois vont disparaître par suite d'une entente sur le libre-échange avec les États-Unis.

**L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, mon honorable collègue, le ministre du Travail, en a dit beaucoup plus que ce que le sénateur veut bien nous laisser croire. En effet, il a ajouté que la situation dans ce domaine avait énormément évolué, qu'il s'agisse de la création ou du maintien des emplois, parce que la conjoncture est changeante et capricieuse. Mais en tenant le coup même si nous avons réduit nos tarifs autant que nous l'avons fait dans le cadre du GATT actuel, avec toutes les conséquences que de telles réductions ont sur l'emploi, la formation et les transferts de main-d'œuvre, notre économie a démontré qu'elle pouvait fort bien s'adapter à de tels changements. Je ne vois pas pourquoi elle ne pourrait pas en faire autant dans le cadre du libre-échange.

Toutefois, le gouvernement n'entend pas se croiser les bras. Il fera certes l'impossible pour s'assurer que des périodes de transition pour le recyclage, la formation et d'autres moyens d'adaptation sont prévues afin que les personnes touchées puissent retomber sur leurs pieds le plus rapidement possible. Mon honorable collègue n'ignore sans doute pas qu'un comité syndical-patronal travaille actuellement à l'élaboration de politique servant précisément à cela.

**Le sénateur Gigantès:** J'ai une question supplémentaire. Le document du gouvernement sur la formation et l'emploi qui a été renvoyé pour étude au sous-comité que j'ai l'honneur de présider s'intitule: «La formation à quels emplois». Dans le passé, il était assez difficile de prévoir les tendances de l'emploi, mais ce que la ministre dit ici, c'est que «les travailleurs doivent se préparer aux inévitables licenciements et reconversions qu'entraîne un pacte de libre-échange». La ministre sait-elle qu'il va y avoir de tels licenciements et de telles reconversions? Dans l'affirmative, lesquels, et pourrions-nous être mis dans le secret ainsi que le public?